

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2008

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 16/05/2008

Le 23 mai 2008, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint Pryvé Saint Mesmin, sous la présidence de Monsieur Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Carole Turpin, François Nicourt, Benoît Foulon, Magdeleine Baby, Catherine Voisin, Agnès Barbanchon, Jean-Christophe Thauvin, Nicole Joye, Jean-Claude Hennequin, David Cypel, Dominique Laurent, Pascal Kwasnik, Alain Montagnier, Edith Rouillé, Laurence Bellais, Sabine Delaroche, Christophe Thauvin, Sandrina De Sa, Daniel Arnoux, Dany Adam, Gilles Gaillard, Pascale Adam, Béatrice Robert, Françoise Gourdin, Yves Clément.

Absent représenté : M. Joël Morio par M. François Nicourt
Mme Marie-Claude Harrang par M. Yves Clément
M. Angelo Cerqueira par Mme Françoise Gourdin

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Magdeleine Baby est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 avril 2008 :

Le procès-verbal du 25 avril 2008 et ses rectificatifs sont approuvés à l'unanimité.

Information réglementaire

Par décision du 28 avril 2008, le cabinet d'avocats CASADEI a été désigné pour défendre les intérêts de la ville dans le contentieux du gymnase.

Convention de mise à disposition d'une salle pour les sapeurs-pompiers

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention tripartite avec le SDIS, le corps des sapeurs-pompiers et la ville pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle Jacques Baudry pour leur permettre d'exercer leur activité de formation.

Convention de mise à disposition d'un appareil de contrôle de vitesse

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 9 abstentions, autorise le Maire à signer la convention de prêt d'un appareil de contrôle de vitesse, pour une période d'un an, renouvelable tacitement, passée avec la commune d'Olivet.

Convention pour la dématérialisation du contrôle de légalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Préfet du Loiret pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Nomination d'un correspondant de défense et des correspondants de sécurité civile

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, désigne M. Jean-Christophe Thauvin, adjoint au maire, correspondant de défense et de sécurité civile.

Compte de gestion 2007 du budget général

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions, se prononce favorablement sur le compte de gestion 2007 du budget général.

Compte administratif 2007 du budget général

M. Gaillard quitte la séance.

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions, approuve le compte administratif 2007 du budget général.

M. Gaillard rentre en séance.

Affectation du résultat du budget général

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte l'excédent de fonctionnement de 792 545,70 € :
 401 112,07 € pour couvrir le solde négatif de la section d'investissement
 391 433,63 € en report à nouveau.

Compte de gestion 2007 du budget de l'eau

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions, se prononce favorablement sur le compte de gestion 2007 du budget de l'eau.

Compte administratif 2007 du budget de l'eau

M. Gaillard quitte la séance.

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions, approuve le compte administratif 2007 du budget de l'eau.

M. Gaillard rentre en séance.

Affectation du résultat du budget de l'eau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte :

- le déficit de fonctionnement de 9 746,76 € de la façon suivante : - 9 764,76 € en report à nouveau
- et l'excédent d'investissement de 47 531,67 € de la façon suivante : 47 531,67 € repris en section d'investissement.

Budget général – Décision budgétaire modificative n° 2 : restes à réaliser 2007

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les opérations comptables suivantes :

<u>DEPENSES</u>			<u>RECETTES</u>		
ART.	LIBELLES	MONTANTS	ART.	LIBELLES	MONTANTS
2116	Cimetières	5 700,00	1641.	Emprunts	373 892,66
21311	Hôtel de Ville	6 466,19	16	TOTAL	373 892,66
21318	Autres bâtiments publics	1 380,00			
2135	Installations générales et agencements, aménagements des constructions	225 966,00			
2152	Installations de voirie	25 571,00			
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 942,87			
21	TOTAL	276 026,06			
2315	Installations matériels et outillages techniques	97 866,60			
23	TOTAL	977 866,60			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		373 892,66	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		373 892,66

Budget général – Décision budgétaire modificative n° 3 : modification de crédits

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les opérations comptables suivantes :

<u>DEPENSES</u>			<u>RECETTES</u>		
ART.	LIBELLES	MONTANTS	ART.	LIBELLES	MONTANTS
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00	002.	Résultat de fonctionnement reporté	391 433,63
6811	Dotation aux amortissements	91 433,63			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		391 433,63	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		391 433,63

<u>DEPENSES</u>			<u>RECETTES</u>		
ART.	LIBELLES	MONTANTS	ART.	LIBELLES	MONTANTS
001	Déficit d'investissement reporté	401 112,07	021	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00
			1068.	Excédent de fonctionnement capitalisé	401 112,07
			1641.	Recours à l'emprunt	- 391 433,63
			28181	Amortissements	91 433,63
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		401 112,07	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		401 112,07

Budget de l'eau – Décision budgétaire modificative n° 1 : modification de crédits

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les opérations comptables suivantes :

DEPENSES

ART.	LIBELLES	MONTANTS
6611	Intérêts des emprunts	600,00
6811	Amortissements	200,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	9 764,76
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		10 564,76

ART.	LIBELLES	MONTANTS
1641	Remboursement en capital	300,00
232	Immobilisations incorporelles	47 431,67
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		47 731,67

RECETTES

ART.	LIBELLES	MONTANTS
70118	Autres ventes	10 564,76
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		10 564,76

ART.	LIBELLES	MONTANTS
281531	Amortissements	200,00
001	Excédent d'investissement reporté	47 531,67
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		47 731,67

Demandes de subvention de la ville à l'ADEME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'ADEME pour deux demandes de subventions dans le cadre des projets d'investissement 2008 et de l'objectif de développement durable.

Dénomination d'une voie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dénomme la voie « allée de la Gerbaudière » desservant le futur lotissement qui sera situé à l'angle de la rue des Sablons et de la rue des Moines.

Subvention à l'Association Habitat et Humanisme – Réhabilitation d'un logement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une subvention de 5 000 € à l'association Habitat et Humanisme pour la réhabilitation du logement 7 rue du Vieux Bourg.

Convention avec le Conseil Général – Mise à disposition de locaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir, d'une durée d'un an renouvelable tacitement, autorisant le Conseil Général à utiliser pour partie les locaux de l'espace social, 20 place Clovis pendant les heures d'ouverture au public.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 23 mai 2008
Le Maire,

Thierry COUSIN